

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de DOMMARTIN LES REMIREMONT

Du jeudi 9 juin 2016 à 20 h 30

Procès-verbal

L'an 2016, le neuf juin à 20h30, le Conseil Municipal de DOMMARTIN LES REMIREMONT s'est réuni en mairie salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Catherine LOUIS Maire, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par courrier en date du 2 juin 2016. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 2 juin 2016.

Présents : MM Catherine LOUIS, Jean MANSOURI, Annette MAISON, Jean-Pierre DIDIER, Isabelle GEORGE-PY, Tiffany DE SANTA, Christophe GRAVIER, René POIRSON, Guillaume COMBES, Vanessa GRANDEMANGE, Laetitia HERROUIN, Régis MOREAU, Bruno DERVAUX, Stéphanie PREVOT, Anne-Marie MOUREY, Monique DAVAL, Jean-Jacques ROSAYE, Jean-Pierre DEMANGEL.

Absents excusés : Laurent FRANÇOIS qui a donné pouvoir à Bruno DERVAUX

Est nommé secrétaire de séance Jean-Pierre DIDIER.

Deux observations sont formulées par Mr Jean-Jacques ROSAYE sur le procès-verbal du conseil du 7 avril 2016 :

1. Page 5 du compte rendu : Reversement des excédents ; il convient de rectifier ainsi « *Le conseil municipal, après examen du dossier et après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'intégrer dans le budget communal 60.000 € du budget "Service des eaux" ainsi que 100.000 € du budget « Service de l'assainissement » en raison des excédents de ces deux budgets annexes* ».
2. Page 5 du compte rendu : Indexation du loyer de chasse : Il convient de rectifier ainsi : « Les chasseurs disposent sur le territoire communal de 1053 ha de forêt publique et de 600 ha de forêt privée. »

Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité avec les modifications qui y seront portées.

Mme le Maire souhaite ajouter à l'ordre du jour un programme de prévision des travaux de voirie pour 2016. Aucune remarque n'étant formulée, l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

DEMISSION ET INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL.

Madame le Maire informe que, par courrier en date du 3 mai 2016, Madame Anne Claire CAUSIN l'a informée de sa volonté de démissionner de ses fonctions de Conseiller Municipal à compter de 6 mai 2016.

Conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le Préfet des Vosges en a été informé.

Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, Madame Stéphanie PREVOT, suivant immédiat sur la liste dont faisait partie Madame Anne Claire CAUSIN lors des dernières élections municipales, est installée en qualité de Conseillère Municipale.

Madame le Maire lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du Conseil Municipal.

D) DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Droit de préemption urbain :**

La commune n'exerce pas son droit de préemption sur :

- La vente d'un immeuble sis 61 rue du Cèdre appartenant aux Consorts Bianchi
- La vente d'un immeuble sis 305, rue des Tilles appartenant à la SCI aux Voyes Croisées Demange
- Echange d'un terrain entre Monsieur Vinel et Monsieur Peltier rue de la Maix
- La vente d'un immeuble sis 315 rue des Fontenelles appartenant à Mr et Mme Gagneux

II) DELIBERATIONS

- **Commissions municipales**

Remplacement de Madame Anne Claire Causin au sein des commissions municipales.

A l'unanimité, le Conseil accepte le remplacement de Madame Claire CAUSIN par Madame Stéphanie PREVOT.

- **Budget communal : décision modificative au budget n°1**

Dépenses d'investissement

Pour le remplacement des illuminations de Noël et pour compléter le matériel existant par du matériel moins énergivore, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les crédits complémentaires suivants qui ne modifient pas l'équilibre communal :

Article 2188 Autres immobilisations corporelles : + 4 500 €

Article 020 Dépenses imprévues : - 4 500 €

- **Tableau des Effectifs : Modifications**

Suite à la refonte des NAP, réorganisation des services et modification du tableau des effectifs du personnel

Le Conseil approuve à l'unanimité ces modifications sur le tableau des effectifs.

- **Renouvellement des contrats des agents non titulaires pour l'année scolaire 2016/2017**

* Renouvellement d'un poste à temps non complet afin de pourvoir aux emplois liés au restaurant scolaire et aux accueils périscolaires du 1^{er} septembre 2016 au 28 février 2017, pour les fonctions suivantes :

- Surveillance des enfants au restaurant scolaire et aux accueils périscolaires (Mme Agnès Claude)

Durée effective de service hebdomadaire 8 h 30 mn.

* Renouvellement de deux postes en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) à temps non complet afin de pourvoir aux emplois liés au restaurant scolaire et aux accueils périscolaires du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017. (Mme Seigner – Mme Dervaux)

Durée effective de service hebdomadaire 20 heures.

Rémunération égale au SMIC

Le Conseil approuve à l'unanimité le renouvellement de ces postes et autorisation est donnée à Madame le Maire pour le recrutement.

- **Location d'un local « commercial »**

Renouvellement à Mme Mengel Camille, Esthéticienne, domiciliée à Nol (Le Syndicat) du bail du local commercial sis 37 rue du Cuchot (Maison des Services) et reprise à son compte du bail de Mme Pouchain Gaelle Naturopathe qui abandonne.

Bail commercial à compter du 1^{er} septembre 2016 pour un loyer mensuel non chargé de 225 €

Autorisation pour la signature du bail

Désignation du Notaire chargé de la rédaction du bail : Maître Peiffer

Le Conseil approuve à l'unanimité le renouvellement du bail commercial à Mme Mengel.

- **Renouvellement du bail de location du local à usage de Boulangerie.**

A Mr et Mme Robert CRUNCHANT

Bail de 9 ans à compter du 1^{er} aout 2016 pour un loyer mensuel de 597.88 euros TTC.

Autorisation pour la signature du bail

Désignation du Notaire chargé de la rédaction du bail : Maître Marie Peiffer.

Le Conseil approuve à l'unanimité le renouvellement du bail à Mr et Mme Robert CRUNCHANT.

- **Achat d'une propriété sise lieudit « Près Robert » route de Cheneau**

La SCI Marithé est d'accord pour la vente de trois parcelles situées au lieudit « Près Robert » route de Cheneau section B n°248, 249 et 250 d'une superficie de 80 a 30 ca au prix de 13 000 €. Tous les frais étant à la charge de la commune.

Ces trois parcelles sont limitrophes de la forêt communale et cet achat permettra l'aménagement d'un quai de bois.

Le Conseil se prononce à l'unanimité pour

- Cet achat
- Le choix du Notaire
- La soumission au régime forestier

- **Transformateur quartier sur la Rive**

Une convention de servitude avec ERDF pour la construction d'un transformateur sur une propriété communale doit-être signée. Mme le Maire rappelle que le montant à charge de la commune est de 23 225 euros TTC (extension réseau).

Le Conseil approuve à l'unanimité la signature de cette convention.

- **Projet d'accessibilité des bâtiments communaux**

Après une étude plus approfondie, le montant estimatif de cet avant-projet passe de 90 000 € à 129 948 € TTC + 9 480 € TTC d'étude.

Le Conseil approuve à l'unanimité cet avant-projet et la sollicitation de subventions auprès du Conseil Départemental et de la Région.

- **Recodification du code de l'urbanisme**

La loi ALUR a engendré des nouvelles dispositions au code de l'urbanisme. Aussi cette recodification demande une délibération de chaque commune disposant d'un PLU afin d'assurer la concordance entre les anciens articles et leur nouvelle dénomination entrée en vigueur en janvier 2016.

Le Conseil approuve à l'unanimité cette recodification du code de l'urbanisme.

- **Programme des travaux de voirie pour l'année 2016 et sollicitation de subventions.**

Le premier adjoint expose au Conseil le programme des futurs travaux de voirie pour l'année 2016. Le montant estimatif de ce programme est de 201 067 € HT + 8600 € HT d'étude.

La commission d'urbanisme n'a pas participé à cette étude mais, lors des réunions de préparation du budget, des lignes pour ces travaux de voirie ont été prévues. Pour prétendre à des subventions, il fallait délibérer à ce conseil, le prochain devant se tenir en septembre. Cela laissera le temps de monter les dossiers de demande de subvention et de passer en commission permanente au Conseil Départemental.

Le premier adjoint précise qu'en ce moment les entreprises proposent des prix bas, très attractifs du fait de la crise du BTP.

Le Conseil approuve ce programme avec 14 voix Pour et 5 abstentions.

III) INFORMATIONS

- **Personnel communal : Congés annuels**

Suite à la réunion de la commission du personnel au sujet du recrutement d'un agent en vue du remplacement du personnel des services techniques pendant les congés annuels, la candidature de Raphaël REMY a été retenue. La priorité étant de choisir un jeune de Dommartin.

- **Projet de périmètre dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale.**

Dans le cadre de la mise en place de la loi NoTre, le Préfet a arrêté le projet de périmètre de la future communauté de communes issue de la fusion de la communauté de communes de la porte des Hautes Vosges et de la communauté de communes des Vosges Méridionales avec extension à la commune de Saint Amé. Le dossier est consultable en mairie.

- **Avenir du Bureau de Poste**

Par courrier, la Poste nous avise de l'obligation légale de mettre aux normes d'accessibilité le bureau de Poste. Ce bâtiment communal ne fait pas partie de notre Ad'AP.

De plus, le bail de location s'achève le 31 décembre 2016. Il ne sera très certainement pas renouvelé par la Poste au vu de la baisse énorme de fréquentation. La Commune est plus favorable à un point postal chez un commerçant : le service y sera plus performant qu'aujourd'hui avec une amplitude horaire beaucoup plus large. Régis Moreau expose au Conseil les avantages que peut apporter un point poste chez un commerçant. René POIRSON désapprouve cette décision et fait remarquer le manque de confidentialité.

Un avis à main levée est demandé au Conseil.

17 voix pour un transfert du bureau de poste vers un point-poste. Une voix contre et une abstention. Jean-Jacques ROSAYE fait remarquer que la poste pourrait mettre à jour les boîtes à lettres mises à disposition sur la commune car elles ne sont plus adaptées.

- **Lotissement Champs Ramés**

Toutes les parcelles sont réservées et à ce jour deux actes de vente sont signés.

- **Future salle « Culture et Loisirs »**

Compte rendu de la commission communale de l'urbanisme, des forêts et terrains communaux du 11 mai.

- **Commission environnement**

Compte rendu de la commission communale de l'environnement du 17 mai

- **Conseil Municipal des Enfants**

Régis MOREAU nous relate les activités faites et à venir du Conseil Municipal des Enfants.

- **Affaires scolaires**

Annette MAISON nous lit le compte rendu du Conseil d'Ecole du 3 juin de l'Ecole Elémentaire. Les effectifs sont en baisse pour la rentrée prochaine : - 10 élèves.

M. le directeur de l'Ecole Elémentaire signale que suite au plan « Vigipirate » une seule entrée dans l'enceinte de l'école sera possible. L'entrée choisie serait l'entrée donnant sur la RD23 coté feux.

- **Affaires Périscolaires - NAP**

Tiffany DE SANTA nous lit toutes les activités des NAP.

- 25 mai : fleurissement du village avec les services techniques. Jardin en fil rouge.
- 22 mai : concours hôtels à insectes : 3^{ème} prix – bon d'achat de 30 € pour des jeux à la maternelle.
- 1^{er} juin : musique avec M. PIERRE de la Fanfare. Activité relatée dans Vosges Matin.
- 8 juin : activités sportives sur le terrain de foot.
- 15 juin : Petit Théâtre de Vecoux. Le Conseil est convié à assister à la pièce « Mais qui a tué Charles Perrault » suivi d'un débat sur le théâtre.
- 29 juin : invitation par les NAP de Ferdrupt à la kermesse de Ferdrupt. Dommartin offrira le goûter, gâteaux réalisés par les bénévoles.
- L'an prochain : présence d'un bénévole une fois par semaine pour faire du théâtre avec les plus jeunes.

- **Restauration du chemin de croix**

Signature d'une convention de mécénat entre l'Epi Cosé, le Moulin Gourmand et la Fondation du Patrimoine.

- **Restauration des vitraux**

Les vitraux ont été déposés fin mars pour réfection. A ce jour, les vitraux ont été restaurés et reposés dans les règles de l'art.

- **Manifestations :**

Fête de la musique, le vendredi 17 juin aux Blés d'or (c'est une première !!)

Fête des pères, organisée par la MJC le samedi 18 juin.

Kermesse des écoles, le samedi 18 juin à l'école maternelle organisée par l'Association «Couleurs Récréé »

Fête nationale, organisée le mercredi 13 juillet au soir par Sapeurs-pompiers et MJC : repas campagnard, feux d'artifices.

Feux de la Saint Jean, organisés par la classe 2018 le samedi 23 juillet
Compte rendu de la réunion de la commission communale des sports et loisirs du 11 mai

Course d'endurance, organisée par les Cavaliers de la Licorne le 31 juillet

Course Cycliste : 10^{ème} édition de la Route de France Féminine Internationale, le 12 août 2016

Week end festif : 27 & 28 août

- Inauguration le 27 août à 14h à l'Espace Louis Gérard
- Fête foraine, tout le weekend.
- Festival des Sapins Barbus, samedi soir
- Foire aux Pieds de Cochon, dimanche en journée
- Vide grenier, dimanche

• **Plan canicule**

Mise à jour (personnes nées en 1951 seront avisées par courrier)

Le plan canicule est destiné à prévenir et à lutter contre les conséquences sanitaires d'une canicule.

Depuis 2004, ce plan est activé chaque année, du 1er juin au 31 août.

L'inscription n'est pas obligatoire, mais vivement conseillée aux personnes seules, de santé fragile, handicapées, etc ...

Les renseignements communiqués sont strictement confidentiels et seuls les intéressés auront accès à ces informations et pourront les rectifier.

En outre, ce plan peut s'avérer fort utile en cas d'urgence pour entrer immédiatement en contact avec celles et ceux qui en bénéficient (exemple : problème de pollution d'eau, problèmes d'inondation, etc ...)

Inscriptions en Mairie.

• **Transports scolaires**

Avis inscription :

Pour obtenir les cartes de transports scolaires : inscription sur Internet pour TOUS les élèves à partir de la 6ème (chaque famille reçoit une lettre explicative du Conseil Départemental) avec des codes personnels. **Le tarif des vignettes sera doublé si les inscriptions sont réalisées hors délai.**

Pour obtenir les vignettes : les jeunes qui fréquenteront à la rentrée de septembre 2016 le collège Saint Joseph et les lycées Jeanne d'Arc, Camille Claudel et André Malraux doivent s'inscrire en Mairie dès maintenant (aucune inscription par téléphone ne sera acceptée).

Seuls les élèves inscrits pourront retirer les vignettes à la rentrée et bénéficier du service.

Faute de les avoir retirées après s'être inscrits, les parents d'élèves seront dans l'obligation de payer leurs vignettes.

Inscriptions entre le 1^{er} juin et le 23 août 2016 dernier délai
Pour les cartes (Conseil Départemental) ou les vignettes (Mairie)

• **Travaux rue de Pont**

Le Conseil Départemental va effectuer la réfection du pont situé à côté du carrefour rue du Cèdre, rue de Pont sur la RD23 ; le démarrage des travaux, prévu début juillet, est reporté à septembre.

Durée des travaux 4 mois.

- **Travaux RD 23 Franould**

Les travaux des trottoirs sur la RD23 rue de Franould sont pratiquement terminés
Quelques petits points sont à finaliser et la réception de ces travaux pourra être faite.

- **Recrutement d'un agent pour les activités périscolaires en vue du remplacement, suite à un futur départ en retraite prévu le 1^{er} mars 2017 (10 heures par semaine)**

Pour les missions suivantes :

- Surveillance des enfants au restaurant scolaire
- NAP

- **Date prévisionnelle des prochaines réunions de Conseil Municipal :**

Jeudi 8 septembre

- **Date prévisionnelle des prochaines élections présidentielles :**

Dimanches 23 avril et 7 mai 2017 de 8h00 à 19h00

- **Date prévisionnelle des prochaines élections législatives :**

Dimanches 11 et 18 juin 2017

TOUS LES DOSSIERS PORTES A L'ORDRE DU JOUR SONT CONSULTABLES AU SECRETARIAT DE LA MAIRIE.

A Dommartin le 10/06/2016

Le secrétaire de séance

Jean-Pierre DIDIER